

FORMULE 1
RÈGLE 3, ALINÉA a)

N° de dossier de la Cour d'appel:

N° de dossier la Cour suprême:

Greffe de la Cour suprême: Whitehorse

COURT D'APPEL

ENTRE :

Appelant/Intimé
(Demandeur*)

ET :

Appelant/Intimé
(Défendeur*)

[* Ne nommer que les parties dont les intérêts risquent d'être touchés par l'ordonnance demandée, le nom du demandeur ou de l'auteur d'une demande dans l'instance inférieure devant toujours paraître en premier.]

AVIS DE DEMANDE D'AUTORISATION D'APPEL

Sachez que[*nom de la partie*] demande à la Cour l'autorisation d'interjeter appel devant la Cour d'appel du Yukon de l'ordonnance rendue par.....
de[*juridiction inférieure*] le20....., à au Yukon. [*Si l'appel porte sur une partie du jugement seulement, préciser la partie dont il s'agit*]

1. Il est interjeté appel de ce qui suit :

- Décision de la cour de première instance Jugement sommaire
 Ordonnance d'un organisme créé par une loi Décision rendue par un juge en cabinet

2. S'il s'agit d'un appel visé par la règle 49 ou le paragraphe 53(6) des *Règles de procédure de la Cour suprême*, nommer la personne qui a d'abord rendu la décision ou l'ordonnance ou donné la directive.

3. Indiquer les domaines du droit que touche l'appel :

- Constitutionnel/Administratif Procédure civile Commercial
 Famille Accidents de la route Municipal
 Biens réels Délits Equity
 Testaments et successions

Sachez en outre qu'il sera demandé à la Cour d'appel à l'audition de la présente demande d'ordonner

que
.....
.....
.....

[Indiquer ici l'ordonnance demandée, y compris toute mesure particulière concernant les dépens.]

Les moyens d'appel sont les suivants :

.....
.....
.....

Le procès/l'audience dans cette instance durera jours/heures.

Fait à, au Yukon, le 20.....

.....
Appelant/Avocat de l'appelant

À l'intimé/aux intimés :

.....

et à son avocat/leurs avocats :

.....

Le présent avis de demande d'autorisation d'appel est donné par

.....;

dont l'adresse aux fins de signification est la suivante :

.....
.....

À l'intimé/aux intimés :

SI VOUS DÉSIREZ PARTICIPER à la présente instance, VOUS DEVEZ DONNER AVIS de votre intention en déposant une formule intitulée « Avis de comparution » (formule 2 des *Règles de procédure de la Cour d'appel*) au registrariat de la Cour d'appel et en signifier une copie à l'appelant DANS LES 10 JOURS après avoir reçu le présent Avis de demande d'autorisation d'appel.

SI VOUS NÉGLIGEZ DE DÉPOSER UN AVIS DE COMPARUTION :

- a) vous serez réputé ne pas prendre position sur la demande;
- b) les parties ne seront pas tenues de vous signifier d'autres documents afférents à la demande.

Le registrariat de la Cour d'appel du Yukon est situé à l'adresse suivante :

Cour d'appel du Yukon
Palais de Justice
2134, Second Avenue
Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6

Pour d'autres renseignements, composer le (867) 456-3821.

Numéro de télécopie aux fins de dépôt : (867) 393-6212